

**Discours de Monsieur Frédéric Sautron,
Sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse**

**Commémoration
de l'histoire des « Enfants réunionnais
dits de la Creuse »**

*Samedi 14 décembre 2024 à 14h30
La Ravine des Cabris – Saint-Pierre*

Seul le prononcé fait foi

Madame, Monsieur les Députés,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les « Enfants dits de la
Creuse » et vos familles,
Mesdames et Messieurs les présidents d'association,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Infans : c'est de ce terme latin signifiant « [celui] qui ne parle pas » qu'est né le mot « enfant » en langue française.

Nous sommes ce jour rassemblés pour faire mémoire ; pour faire revivre à notre mémoire le souvenir de ces « Enfants dits de la Creuse » ; de ces *marmayes* arrachés à leur famille, à leur île, à leur culture, et qui n'ont, précisément, pas eu leur mot à dire dans tout cela. *Infans*... les adultes ont décidé pour ces muets ; les *granmounes* ont choisi pour ces innocents.

Mais étaient-ils bien renseignés, ces pères, ces mères des quartiers paupérisés de Saint-Denis, à qui des assistantes sociales affirmaient que leur enfant n'avait aucun avenir à La Réunion ? Démunis face aux certitudes administratives, culturellement vulnérables, car souvent illettrés, ils signaient d'une naïve empreinte le document qui faisait de leur fils, de leur fille une pupille de la Nation.

Comment leur en vouloir ? Ces parents dont la confiance a été abusée n'étaient-ils pas, comme chaque père et chaque mère sur Terre, tout empreint de ce proverbe juif à la résonance universelle qui nous enseigne « [qu']on ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes » ?

Méprise du cœur : ces parents réunionnais, croyant faire bien, auront arrachés malgré eux leurs enfants à leurs racines ; ils auront coupé les ailes d'un destin créole en bourgeonnement.

Plus de deux mille petits Réunionnais ont été transplantés entre 1962 et 1984 au sein des brumes de la campagne limousine, au creux des tourbières et au fond des champs détrempés de la Creuse et de bien d'autres départements ruraux de l'Hexagone.

Chacun de ces 2 000 petits Réunionnais aura été comme *Un soleil en exil*, pour reprendre le titre du roman de Jean-François Samlong...

Infans.... 2 000 petits soleils muets perdus sur une terre d'exil à 10 000 km de l'île natale.

« *Parmi eux, dans l'avion à destination d'Orly, certains avaient à peine quelques mois, tandis que d'autres étaient adolescents ; après des heures de tain et de car, dans les foyers, puis les maisons d'accueil, les frères et les sœurs étaient systématiquement séparés* ». Ainsi François Hollande, ancien président de la République et actuel député de la Corrèze, département voisin de la Creuse, nous décrit-il les premiers pas de ces petits Créoles en terre hexagonale.

Parmi eux, des orphelins véritables, et d'autres, que l'on fera paraître orphelins par un effacement administratif de leur identité.

Madame Marie-Germaine Périgogne, vous êtes née le 24 mars 1963 à Bois-de-Nèfles, Saint-Paul. Cette tranquille affirmation, d'une simplicité banale et confondante, est pourtant le fruit d'un long combat. La Justice vous a rendu votre identité le 6 septembre 2024, vous qui êtes devenue à trois ans une autre personne : votre prénom, votre nom, votre lieu de naissance ont été changés. Cinquante-huit ans plus tard, vous vous exclamez : « *Je vis mon nouveau moi !* ». Le thème de cette 4^e édition de la commémoration de votre histoire collective est à cet égard tout trouvé : « *Identité retrouvée* ».

La départementalisation de 1946 a provoqué une explosion démographique à La Réunion que le marché de l'emploi ne pouvait absorber. Est alors née cette idée absurde, parce qu'il y avait trop de bras et pas assez de travail ici et parce qu'il y avait trop de travail et pas assez de bras là-bas, de constituer une main d'œuvre

de jeunes déracinés que l'on arrachait aux bras de ceux qui les aimaient.

La Nation s'embellit de la reconnaissance de ses errements.

Il y a dix ans, en 2014, l'Assemblée nationale reconnaissait dans une résolution mémorielle la responsabilité morale de l'État français dans vos destins traumatiques. La cause, relativement méconnue, et dont ses victimes commençaient à faire entendre leur voix, entrainait alors en pleine lumière, grâce au courage de Madame Ericka Bareigts, alors députée. Cette année-là, Héva Lebihanvient, enfant réunionnaise de la Creuse qui met alors un point final à son autobiographie dira : « *C'est le dégel de mon être* ».

La mémoire est un espoir. Il nous appartient à toutes et tous de regarder en face cet épisode douloureux de

l'Histoire de France, cette débâcle de l'aide sociale à l'enfance.

Le concept d'intérêt supérieur de l'enfant, notion alors encore à inventer, est aujourd'hui une réalité tangible du droit international. Là se trouve le legs le plus précieux pour la conscience humaine : « *L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension* » (Préambule de la Convention internationale des droits de l'Enfant, entrée en application en France le 6 septembre 1990, après sa ratification).

La reconnaissance n'est certes pas réparation, elle est consolation. Sous l'impulsion du président de la République, l'État accompagne depuis 2017 les « ex-mineurs » qui font le choix de reconstituer leur histoire personnelle à La Réunion. La réconciliation des trames contrariées des destins de celles et ceux d'entre vous

qui sont nés ici et ont grandi là-bas, parfois sous une identité tronquée, est un vertige dont je mesure le poids émotionnel.

Le temps du silence est révolu, votre murmure est devenu une voix qui porte. La République vous entend, comme elle entend tous ses enfants qui gémissent et qui souffrent.